



Défendre
notre métier
et ceux qui
l'exercent

FAEN infos

FAEN infos N°10 du 11/02/08 au 24/02/08

Éditorial

Refusez d'être noté par vos élèves !



De nombreux enseignants ont vigoureusement réagi à la **création d'un site Internet sur lequel les élèves peuvent noter leurs professeurs** et à la publicité qui lui a été faite.

Ce site est la propriété d'une **entreprise privée** au capital de 5000€. Il a été créé notamment par un assistant parlementaire, ancien membre de différents cabinets (maires, député, ministre et président de l'Assemblée Nationale), titulaire d'un DEA de "droit public", dont on peut penser qu'il a pris les précautions juridiques nécessaires.

Les créateurs de ce site affichent comme objectif "*promouvoir un dialogue constructif entre les élèves et les professeurs...*" (sic) afin que "*la relation professeur / élève puisse ainsi s'établir sur une base plus égalitaire.*"

Qui pourrait le croire ?



Saisissons cette occasion pour rappeler que **l'acte d'enseignement est par nature profondément inégalitaire** puisqu'il met en présence un professeur qui dispense un savoir et des élèves qui le reçoivent.

Rappelons également que **les élèves n'ont aucune compétence ni légitimité pour noter leurs enseignants.**

Le SNCL-FAEN dénonce **une opération démagogique à la fois idéologique** (déstabiliser les enseignants) **et financière** (il y a de la publicité sur ce site) qui ne peut qu'exacerber les tensions au sein de la communauté éducative.



Rien n'interdit d'ailleurs d'y saisir le nom du CPE ou du chef d'établissement ou celui d'un inspecteur.

Nous rejoignons les parents de la F.C.P.E. lorsqu'ils affirment que **fondé sur la délation, le dénigrement et l'irrespect, ce site constitue l'antithèse de l'éducation et de la citoyenneté.**

Nous rejoignons également la F.C.P.E lorsqu'elle affirme que **"ce n'est pas aux élèves, ni aux parents, d'évaluer les enseignants mais bien l'affaire de l'Éducation Nationale"**.

C'est pourquoi nous demandons au Ministre de faire respecter cette prérogative ainsi que les fonctionnaires placés sous son autorité.

Le SNCL – FAEN demande à chaque enseignant en application de la loi "*informatique et liberté*" **d'adresser un courrier, en recommandé avec accusé de réception**, à la société propriétaire du site en lui demandant de ne pas figurer sur le site et d'en être retiré définitivement, si l'on s'y trouve.

Il y a 800 000 enseignants en France, victimes potentielles de ces procédés.

Si les enseignants agissent avec **un minimum de solidarité et de discipline**, nous souhaitons bien du plaisir à ces "apprentis sorciers" pour gérer l'afflux de milliers de demandes.

Défenseur des professeurs, **le SNCL- FAEN tient à leur disposition un modèle de lettre ainsi que l'adresse de la société propriétaire de ce site.**



Pour défendre votre intérêt personnel et votre profession, appliquez et diffusez cette consigne.

Marc GENIEZ
Secrétaire Général du SNCL

Rapport ATTALI

Interrogé sur les propositions du rapport ATTALI en matière d'éducation, le ministre de l'Éducation Nationale a déclaré qu'il n'avait « rien contre » les cours d'économie dans le Primaire, mais qu'il fallait que les enfants sachent lire, écrire et compter

avant d'apprendre « tout le reste, y compris l'économie ».

On ne peut qu'abonder dans son sens...

D'autre part, concernant l'évaluation des professeurs par les

élèves, le ministre a fait savoir que si cela avait « du sens à l'Université », il imaginait « assez mal », dans le Second Degré, les élèves noter chaque semaine leurs professeurs.



La FAEN, quant à elle, ne l'imagine pas du tout.

Salaires dans la Fonction Publique



Afin de dénoncer la politique de paupérisation des fonctionnaires, visant à les obliger à accepter des heures supplémentaires pour préserver leur pouvoir d'achat, la FAEN a adressé à la presse le communiqué suivant :

« Pour la **Fédération Autonome de l'Éducation Nationale**, les propositions faites par le ministre du Budget aux fédérations de fonctionnaires concernant les salaires dans la Fonction Publique pour 2008 ne peuvent en aucun cas constituer une base de négociation.



1. La perte de pouvoir d'achat sur 2007 atteint 1,8 %, soit 0,8 % de plus que les prévisions, et la ministre des Finances reconnaît qu'en 2008 l'inflation sera supérieure aux 2,6 % de 2007.

Dans ce contexte, présenter comme une avancée importante une augmentation générale de 0,5 % au 1^{er} mars, alors qu'une hausse de 0,8 % en février avait été antérieurement annoncée, constitue une véritable provocation.

2. Compter dans la revalorisation globale des salaires les promotions individuelles, les mesures catégorielles, les heures supplémentaires et les mesures sociales constitue une modification unilatérale des règles tacites de déroulement des négociations salariales.

C'est également mettre fin sans compensation à la logique de carrière de la Fonction Publique dans laquelle les promotions individuelles servent à rattraper progressivement le faible niveau du salaire d'entrée dans le métier.

Si désormais les promotions d'échelons et de grades ne permettent que de compenser le pouvoir d'achat perdu les années précédentes, on entrera

dans la Fonction Publique à un niveau de salaire toujours aussi bas et... **auquel on restera !** Persister dans la volonté d'imposer ces principes de négociation à des syndicats qui les refusent traduirait une attitude méprisante vis-à-vis des fonctionnaires et de leurs représentants.

3. Faire payer par l'ensemble des fonctionnaires les mesures catégorielles et les heures supplémentaires attribuées à quelques-uns, c'est dresser les personnels les uns contre les autres et porter atteinte à la cohésion des équipes éducatives.

4. Multiplier les heures supplémentaires, c'est réduire la qualité du travail fourni, pénaliser davantage encore les plus bas salaires, exposer davantage encore les personnels aux incivilités, aux insultes, aux violences qui aggravent les tensions au sein de la communauté éducative.

Les personnels de l'Éducation Nationale en ont assez d'être de moins en moins respectés et de moins en moins bien payés.



La Fédération Autonome de l'Éducation Nationale demande aux fédérations de la Fonction Publique de ne pas négocier sur des bases inacceptables et tronquées.

La FAEN leur demande de ne pas cautionner une politique de paupérisation des fonctionnaires qui n'a d'autre but que de les obliger à accepter des heures supplémentaires pour sauvegarder leur pouvoir d'achat. »

Élection personnels TOS : le double langage de l'UNSA



A l'occasion du dépôt des listes pour l'élection des adjoints techniques des établissements d'enseignement, les représentants du SNAEN CT-UNSA ont émis des doutes sur l'acceptation de la liste SNPTO-FAEN par le ministère.

Rappelons simplement à ces ardents démocrates, opposés au droit de se présenter librement à des élections, que le SNPTO-FAEN, créé en 1990, participe à ces élections professionnelles depuis 2001.

Rappelons-leur également que les résultats du SNPTO-FAEN, même modestes, sont en constante augmentation depuis 2001, ce qui n'est pas le cas du SNAEN qui a chuté de 32,4 % à 19,4 % en seulement deux scrutins. Cherchent-ils un prétexte pour expliquer la nouvelle baisse prévisible de leur liste en 2008 ?

Rappelons-leur enfin que l'union à laquelle leur syndicat est affiliée, l'UNSA, écartée de différents scrutins dans plusieurs entreprises, réclame la possibilité pour tous les syndicats légalement constitués de se présenter au premier tour des élections professionnelles.

Alors, à quoi rime ce double langage ?

